



Thématique	Année	Mois	N°
DRH	2022	12	9476

ARRETE MUNICIPAL

SERVICE/DIRECTION : DRH – ESFS JT	OBJET : ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022 BUREAU DE VOTE ELECTRONIQUE POUR L'ELECTION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE - MODIFICATIF
--	---

Le MAIRE de la VILLE DE NIMES

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2014-793 du 9 juillet 2014 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté ministériel du 09 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,

Vu la délibération n° 2022-03-021 du 30 mai 2022,

Vu l'arrêté municipal n° 2022-11-9177 du 23 novembre 2022,

Considérant la nécessité de modifier la composition du bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel à la Commission Consultative Paritaire,

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'article 2 de l'arrêté n° 2022-11-9177 susvisé est modifié comme suit :

Le bureau de vote électronique est composé comme suit :

- Un président : M. Frédéric PASTOR, Adjoint au Maire,
- Une secrétaire : Mme Carole CORNILLIERE, agent territorial,
- Un délégué titulaire et un délégué suppléant désignés par les organisations syndicales présentant une liste de candidats à l'élection des représentants du personnel à la commission consultative paritaire :
 - UNSA : Mme Elham OUTMANI (titulaire) – M. Philippe TREIL (suppléant)
 - FO : M. Eric ETHEVE (titulaire) – Mme Nathalie GOUAN (suppléante)

ARTICLE 2 : Les autres articles restent inchangés.

ARTICLE 3 : L'autorité territoriale ou son représentant est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Préfète.

Pour le Maire et par délégation,

Signé numériquement
A : Nîmes (30000), FR
Le : 07/12/2022 à 7:52:26
Ville de Nîmes
Directeur Général des Services
Christophe MADALLE

Ville de Nîmes – Place de l'Hôtel de Ville – 30033 Nîmes Cedex 09